CONSIGNES DE STOCKAGE DES PILES ET PETITES BATTERIES PORTABLES USAGÉES

VOUS POSSÉDEZ DES BACS DE STOCKAGE

- Les conserver à l'abri des intempéries.
- Mettre exclusivement des piles et petites batteries usagées dans le bac.
- Attendre d'avoir tous vos bacs remplis pour demander un enlèvement.

VOUS POSSÉDEZ UN / DES FÛTS

- Les poser sur une palette (non fournie).
- Un couvercle, un cerclage et un sac plastique par fût sont systématiquement fournis. Si un élément manque, contacter rapidement Corepile.
- Fûts et palettes stockés sur un sol dur et de plain-pied ou proposer une rampe d'accès pour rendre les fûts accessibles par un transpalette.
- Tenir les piles à l'abri de la pluie en remettant systématiquement le couvercle ou en les stockant au sec.

TOUTES LES PILES ET PETITES BATTERIES SONT ACCEPTÉES

(Piles alcalines, salines, piles bouton, lithium, batteries li-ion, NiMH, NiCd, Plomb sans acide)

Piles bâtons | Piles boutons | Toute batterie d'appareils électriques | Toute batterie d'appareils portatifs | Toute batterie au plomb gélifié (ex : systèmes d'ouverture de portail, batteries de tondeuses, mini-voitures électriques d'enfant…) | Batteries de clôtures électriques

DÉCHETS NON ACCEPTÉS DANS LES CONTENEURS COREPILE

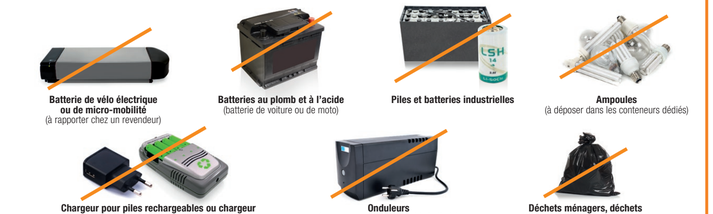

Batterie de vélo électrique ou de micro-mobilité (à rapporter chez un revendeur)

Batteries au plomb et à l'acide (batterie de voiture ou de moto)

Piles et batteries industrielles

Ampoules (à déposer dans les conteneurs dédiés)

Chargeur pour piles rechargeables ou chargeur de batterie (à mettre avec les appareils électriques)

Onduleurs (nous prenons uniquement la batterie)

Déchets ménagers, déchets métalliques (sacs plastiques, etc.)

En cas de doute, envoyer une photo à corepile@corepile.fr

QUE FAIRE EN CAS D'ÉCHAUFFEMENT DES PILES ET PETITES BATTERIES (LITHIUM NOTAMMENT) ?

Il faut refroidir les piles immédiatement :
- En les noyant dans de l'eau. Remplir entièrement le conteneur d'eau.
- Ou en les étalant par terre. Si l'échauffement continue, les recouvrir de sable.

En cas de doute, ou de départ de feu, appeler le 18 et respecter les consignes incendies de votre établissement.
Informer rapidement Corepile.

L'UTILITÉ DE LA COLLECTE ET DU RECYCLAGE DES PILES ET PETITES BATTERIES PORTABLES USAGÉES

POURQUOI RECYCLER ?

Éviter le risque potentiel de pollution quand les piles sont rejetées dans les ordures ménagères ou dans la nature.

Sur 100 piles :

20 SONT JETÉES AUX ORDURES OU DANS LA NATURE !

35 SONT STOCKÉES OU EN USAGE DANS LE FOYER

45 SONT RECYCLÉES PAR LA FILIÈRE

OBJECTIF : NE PAS JETER

OBJECTIF : RECYCLER PLUS

En 2017, grâce à l'éco-geste de millions de Français, Corepile a recyclé plus de 400 millions de piles et petites batteries soit le poids équivalent de 1,2 Tour Eiffel.

Économiser les ressources naturelles de métaux entrant dans la composition des piles et petites batteries. Jusqu'à 80 % de métaux est extrait et réutilisé dans l'industrie.

33 % D'ALLIAGES DE **NICKEL, FER, ACIER,** QUI PERMETTENT DE FABRIQUER LES **ACIERS INOXYDABLES** QUE L'ON RETROUVE DANS LES COUVERTS ET CARROSSERIES DE VOITURE

26 % DE **ZINC ET DÉRIVÉS,** UTILISÉS DANS LA FABRICATION DE TOITURES ET DE GOUTTIÈRES

23 % NON VALORISÉS : **MANGANÈSE** (EN PARTIE), GRAPHITE, PLASTIQUES, PAPIERS ET RÉSIDUS

18 % DE **PLOMB, COBALT ET AUTRES MÉTAUX** RÉEMPLOYÉS DANS L'INDUSTRIE (NOTAMMENT FABRICATION DE BATTERIES NEUVES)

www.corepile.fr / www.jerecyclemespiles.com Pour contacter Corepile : 0820 802 820 (0,12€/min) ou 01 56 90 30 90 - corepile@corepile.fr

PRESTATION GRATUITE

INFORMATIONS POINTS DE COLLECTE

jerecyclemespiles.com

PROCÉDURE DE CONNEXION AU SITE WWW.COREPILE.FR

Votre compte Corepile

- Connectez-vous à notre site internet : **www.corepile.fr**
- Depuis l'intranet de votre enseigne ou en utilisant votre navigateur habituel.

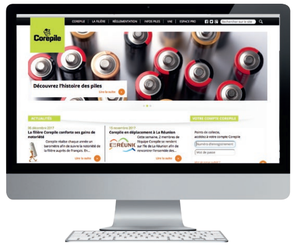

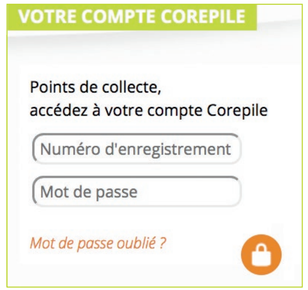

- Indiquez votre numéro d'enregistrement et votre mot de passe.
- Pensez à noter ici vos identifiants.

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

MOT DE PASSE

- Cliquez sur le cadenas ou appuyez sur la touche entrée de votre clavier.
- Mot de passe oublié ? Cliquez ici.

Données personnelles

- Modifier les coordonnées, le contact et le mot de passe.
- Télécharger l'attestation de recyclage dans "Vos documents".

Collecte

1

- Cliquez sur l'onglet "Collectes", puis "Demander une collecte".
- ou directement sur "Demander une collecte".

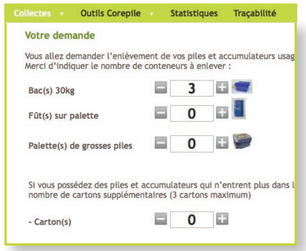

2

- Précisez le nombre de bacs, fûts, palettes et/ou cartons de piles et petites batteries à enlever.

3

- Précisez les remarques éventuelles à prendre en compte par le collecteur.

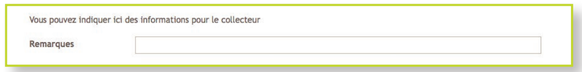

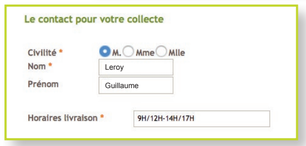

4

- Modifiez si nécessaire les horaires de livraison.

5

- Modifiez l'e-mail si nécessaire pour recevoir une confirmation de prise en compte.

6

- Validez la demande.

7

- les BSD sont téléchargeables dans la rubrique collecte/votre historique de collecte. Choisissez l'année et cliquez sur l'icône trombone à droite du tableau sur la collecte correspondante.

DÉLAI DE COLLECTE

Le collecteur intervient sous 10 jours ouvrés pour enlever les conteurs pleins et déposer des conteneurs vides.

COLLECTER SES PILES, C'EST FACILE !

Outils Corepile

- Commander des outils de collecte et des supports de communication (cubes à piles, dépliants, affiches).

Cubes à piles

Dépliants

Affiches

Statistiques

- Graphique des poids de piles collectées par an.

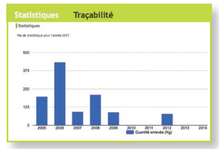

Traçabilité

- Connaitre les entreprises chargées de la collecte, du tri et du traitement de vos piles et télécharger les arrêtés et récépissés de transport obligatoires.

RAPPEL POUR UNE COLLECTE EFFICACE

- **Le mobilier de collecte doit être placé de manière visible et accessible de tous** conformément à la réglementation, à l'entrée du magasin ou à la sortie de caisses (lieux plébiscités par les Français pour l'apport volontaire).
- Le mobilier doit être **vidé régulièrement** dans les conteneurs de stockage (bacs ou fûts bleus) en réserve.
- **Pensez à placer une poubelle** à proximité pour jeter les déchets indésirables (sacs plastiques…).

Pour contacter Corepile : 0820 802 820 (0,12€/min) ou 01 56 90 30 90 - corepile@corepile.fr